



Nations Unies

Commission du développement social

**Rapport sur les travaux
de la trente-neuvième session
(13-23 février 2001)**

**Conseil économique et social
Documents officiels, 2001
Supplément N° 6**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2001
Supplément N° 6

Commission du développement social

**Rapport sur les travaux
de la trente-neuvième session
(13-23 février 2001)**



Nations Unies • New York, 2001

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Résumé

À sa trente-neuvième session, la Commission du développement social a examiné deux questions au titre de son ordre du jour et de son programme de travail pluriannuel, à savoir le thème prioritaire intitulé « Amélioration de la protection sociale et réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation » et le sous-thème intitulé « Rôle du volontariat dans la promotion du développement social »; et « Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation des groupes sociaux ».

En ce qui concerne le thème prioritaire, la Commission a adopté une résolution dans laquelle, entre autres, elle considérait qu'il fallait procéder à des analyses et à des recherches supplémentaires ainsi qu'à de nouveaux échanges de vues eu égard à l'« Amélioration de la protection sociale et à la réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation », et décidait d'examiner les moyens de reprendre l'examen de cette question lors d'une session future.

S'agissant du sous-thème, la Commission a adopté une résolution sur le volontariat et le développement social dans laquelle, entre autres, elle se félicitait des travaux des Volontaires des Nations Unies en tant que centre de coordination pour l'Année internationale des Volontaires, encourageait les États à soutenir le volontariat en créant un ensemble de conditions favorables, à prendre en compte le volontariat dans leurs plans de développement national et à examiner tous les moyens d'inciter davantage de personnes, représentant les secteurs les plus variés de la société, à participer à des activités volontaires, et encourageait les organismes des Nations Unies à continuer à soutenir le volontariat au service du développement social.

À propos de l'examen des plans et programmes d'action concernant la situation des groupes sociaux, la Commission a recommandé à l'Assemblée générale pour adoption, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, une résolution sur les préparatifs et la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, dans laquelle, entre autres, elle demandait instamment aux gouvernements de considérer 2004 comme une année d'échéance lors de laquelle des résultats concrets devront avoir été obtenus pour identifier et préciser les questions intéressant directement les familles, priait la Commission de continuer d'examiner chaque année la préparation du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et invitait les États Membres à envisager d'organiser des activités dans le cadre de la préparation de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille au niveau national.

La Commission a aussi recommandé au Conseil économique et social d'adopter une résolution sur le programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période 2002-2006, axé sur le suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, comprenant également un examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation des groupes sociaux.

Des réunions-débats avec des experts invités ont eu lieu sur le thème prioritaire « Amélioration de la protection sociale et réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation » et sur le sous-thème « Le rôle du volontariat dans la promotion du développement social ». Un dialogue avec les organisations non gouvernementales a également eu lieu.

La Commission a en outre examiné le projet de programme de travail de la Division des politiques sociales et du développement social pour l'exercice biennal 2002-2003 et le rapport du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social pour la période 1999-2000. Elle a reconduit trois membres dans leurs fonctions et a nommé six nouveaux membres au Conseil d'administration, sous réserve de la confirmation du Conseil économique et social.

Enfin, la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'approuver l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa quarantième session, en 2002.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la part du Conseil économique et social ou portées à son attention	1
A. Projet de résolution que le Conseil recommandera à l'Assemblée générale pour adoption	1
B. Projet de résolution pour adoption par le Conseil	2
C. Projet de décision pour adoption par le Conseil	3
D. Décision appelant une décision de la part du Conseil	4
E. Résolutions et décisions portées à l'attention du Conseil	4
II. Suivi du Sommet mondial pour le développement social.	7
III. Programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période 2002-2006	17
IV. Questions relatives au programme et questions diverses	18
V. Ordre du jour provisoire de la quarantième session de la Commission.	19
VI. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-neuvième session.	19
VII. Organisation de la session.	19
A. Ouverture et durée de la session	19
B. Participation	19
C. Élection du Bureau	20
D. Ordre du jour	20
E. Organisation des travaux	20
F. Déclarations liminaires.	20
G. Débats des groupes d'experts.	20
H. Dialogue avec les organisations non gouvernementales	21
I. Documentation	21
Annexes	
I. Participation	22
II. Liste de la documentation dont la Commission était saisie à sa trente-neuvième session	28

Chapitre premier

Questions appelant une décision de la part du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de résolution que le Conseil recommandera à l'Assemblée générale pour adoption

1. La Commission du développement social recommande au Conseil économique et social d'approuver le projet de résolution ci-après aux fins d'adoption par l'Assemblée générale :

Projet de résolution **Préparation et célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille***

Le Conseil économique et social,

Recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

« L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 44/82 du 8 décembre 1989, 47/237 du 20 septembre 1993, 50/142 du 21 décembre 1995, 52/81 du 12 décembre 1997 et 54/124 du 17 décembre 1999 concernant la proclamation, la préparation et la célébration de l'Année internationale de la famille,

Considérant que la préparation et la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille sont une bonne occasion d'attirer une nouvelle fois l'attention sur les objectifs de l'Année afin de renforcer la coopération à tous les niveaux sur les questions relatives à la famille et d'entreprendre des actions concertées en vue de renforcer les politiques et programmes axés sur la famille dans le cadre d'une approche intégrée et globale du développement,

Estimant que le suivi de l'Année internationale de la famille fait partie intégrante de l'ordre du jour et du programme de travail pluriannuel de la Commission du développement social jusqu'en 2004,

Notant le rôle actif que joue l'Organisation des Nations Unies en renforçant la coopération internationale en ce qui concerne les questions relatives à la famille, en particulier dans le domaine de la recherche et de l'information,

Soulignant qu'il importe d'intensifier et d'améliorer la coordination des activités des organismes des Nations Unies touchant les questions relatives à la famille de façon à contribuer pleinement à la préparation et à la célébration efficaces du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le suivi de l'Année internationale de la famille et les préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille ainsi que des recommandations qu'il contient¹;

2. *Demande instamment* aux gouvernements de considérer 2004 comme une année d'échéance lors de laquelle des résultats concrets devront avoir été obtenus pour identifier et préciser les questions intéressant directement les familles et mettre sur pied ou renforcer, selon le cas, des mécanismes pour planifier et coordonner les activités des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales;

3. *Prie* la Commission du développement social de continuer d'examiner chaque année les préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille dans le cadre de son ordre du jour et de son programme de travail pluriannuel jusqu'en 2004;

4. *Invite* les États Membres à envisager d'organiser des activités dans le cadre de la préparation de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille au niveau national;

5. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-septième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social et du Conseil économique et social, un rapport sur la préparation du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille à tous les niveaux. »

* Pour le débat, voir chap. II, par. 42 à 44.

¹ E/CN.5/2001/4.

B. Projet de résolution pour adoption par le Conseil

2. La Commission du développement social recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution ci-après :

Propositions pour un programme de travail pluriannuel de la Commission du développement social pour la période 2002-2006*

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1996/7 du 22 juillet 1996 par laquelle il a décidé de la structure de l'ordre du jour et du programme de travail de la Commission du développement social,

Décide que le programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période 2002-2006 s'établira comme suit :

2002 : Suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

- a) Thème prioritaire : « Intégration des politiques sociales et économiques ». Au titre de ce point, la Commission examinera les questions précises ci-après :
 - i) Les aspects sociaux des politiques macro-économiques;
 - ii) L'évaluation sociale en tant qu'outil de politique;
 - iii) Les dépenses sociales en tant que facteur de productivité;
- b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation des groupes sociaux :
 - i) Comité préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (deuxième session);

- ii) Rapport établi par le Rapporteur spécial sur la situation des handicapés sur les travaux exécutés dans l'exercice de son troisième mandat.

2003 : Suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

- a) Thème prioritaire : « Coopération nationale et internationale pour le développement social ». Au titre de ce thème, la Commission examinera les questions précises ci-après :
 - i) Mise en commun des expériences et pratiques en matière de développement social;
 - ii) Établissement de partenariats pour le développement social;
 - iii) Responsabilité sociale du secteur privé;
 - iv) Impact des stratégies de l'emploi sur le développement social;
 - v) Politiques et rôle des institutions financières internationales et leur effet sur les stratégies nationales de développement social;
- b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation des groupes sociaux :

Examen des jeunes dans le monde

2004 : Suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

- a) Thème prioritaire : « Amélioration de l'efficacité du secteur public »;
- b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation des groupes sociaux :

Examen d'ensemble à l'occasion du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille

2005 : Suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

- a) Thème prioritaire : « Examen de nouvelles mesures d'application du Sommet mondial

* Pour le débat, voir chap. III, par. 49 et 50.

pour le développement social et du document final de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale² »;

- b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation des groupes sociaux.

2006 : Suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

- a) Thème prioritaire : « Examen de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) »;
- b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation des groupes sociaux.

C. Projet de décision pour adoption par le Conseil

- 3. La Commission du développement social recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa trente-neuvième session et ordre du jour provisoire et documentation de la quarantième session de la Commission

Le Conseil économique et social :

- a) Prend acte du rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa trente-neuvième session et fait siennes les résolutions et décisions adoptées par la Commission;
- b) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarantième session de la Commission, qui figurent ci-après.

Ordre du jour provisoire et documentation de la quarantième session de la Commission

- 1. Élection du Bureau.
- 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

- 3. Suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale :

- a) Thème prioritaire : intégration des politiques sociales et économiques :
 - i) Les aspects sociaux des politiques macroéconomiques;
 - ii) L'évaluation sociale en tant qu'outil de politique;
 - iii) Les dépenses sociales en tant que facteur de productivité;
- b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation des groupes sociaux :
 - i) Comité préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement;
 - ii) Rapport établi par le Rapporteur spécial sur le vieillissement dans l'exercice de son troisième mandat;
 - iii) Préparatifs et célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'intégration des politiques sociales et économiques

Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des handicapés sur les travaux effectués dans l'exercice de son troisième mandat

Rapport du Secrétaire général sur la préparation et la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille

- 4. Ordre du jour provisoire de la quarante et unième session de la Commission.
- 5. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quarantième session.

² Sous réserve de la décision du Conseil économique et social à sa session de fond de 2001.

D. Décision appelant une décision de la part du Conseil

4. La décision ci-après, adoptée par la Commission, appelle une décision de la part du Conseil économique et social :

Décision 39/01 Nomination de membres du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

À sa 9^e séance, le 21 février 2001, la Commission a décidé, sous réserve de confirmation de la part du Conseil économique et social :

a) De nommer les personnes ci-après membres du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social pour un mandat de quatre ans venant à expiration le 30 juin 2005 :

Sir Tony Atkinson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord);
Jean-Paul Fitoussi (France);
Anna Hedborg (Suède);
Amina Mama (Nigéria);
Adele Smith Simmons (États-Unis d'Amérique);
Jomo Kwame Sundaram (Malaisie);

b) De proroger pour une période de deux ans venant à expiration le 30 juin 2003 le mandat des membres ci-après du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social :

Heba Handoussa (Égypte);
Marcia Rivera (États-Unis d'Amérique);
Gita Sen (Inde).

E. Résolutions et décisions portées à l'attention du Conseil

5. Les résolutions ci-après, adoptées par la Commission du développement social, sont portées à l'attention du Conseil économique et social :

Résolution 39/1 Amélioration de la protection sociale et réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation

La Commission du développement social,

Ayant examiné à sa trente-neuvième session le thème prioritaire « Amélioration de la protection sociale et réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation »,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général³,

Tenant compte des vues divergentes exprimées à ce sujet pendant le débat général,

1. *Estime* qu'il faut procéder à des analyses et recherches supplémentaires et à de nouveaux échanges de vues sur le thème « Amélioration de la protection sociale et réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation »;

2. *Décide* d'examiner des moyens possibles de reprendre l'examen de cette question lors d'une session future.

Résolution 39/2 Le volontariat et le développement social*

La Commission du développement social,

Rappelant la résolution 52/17 de l'Assemblée générale, en date du 20 novembre 1997, dans laquelle elle a proclamé 2001 Année internationale des Volontaires, ainsi que la résolution 1997/44 du Conseil économique et social, en date du 22 juillet 1997,

Rappelant également la résolution 55/57 de l'Assemblée générale dans laquelle l'Assemblée l'a priée de formuler à son intention, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des propositions et recommandations appropriées en vue de renforcer la contribution du volontariat au développement social,

Rappelant par ailleurs le document final de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : développement pour tous à l'heure de la mondialisation »⁴, dans lequel l'Assemblée a recommandé que soit facilitée la participation de volontaires au développement social, notam-

* Pour le débat, voir chap. II, par. 30 à 37.

³ E/CN.5/2001/2.

⁴ Voir résolution S-24/2, annexe.

ment en encourageant les gouvernements, compte tenu des vues de tous les acteurs, à mettre au point des stratégies et programmes de vaste portée en sensibilisant l'opinion à la valeur du volontariat et aux possibilités qu'il offre et en créant un environnement qui incite les particuliers et autres acteurs de la société civile à participer à des activités volontaires et le secteur privé à les soutenir⁵,

Notant la contribution des Volontaires des Nations Unies à la préparation de la session extraordinaire⁶, qui a identifié les mesures que les gouvernements pourraient prendre pour accroître leur appui au volontariat, en particulier l'élaboration d'approches stratégiques du volontariat, la sensibilisation de l'opinion, la promotion du volontariat des jeunes, la création d'un cadre fiscal et législatif favorable et la promotion de l'appui du secteur privé et du soutien international aux activités volontaires,

Consciente que le volontariat – notamment les formes traditionnelles d'assistance mutuelle et d'initiative personnelle, la prestation de services et autres formes de participation civique – apporte une contribution utile au développement économique et social, bénéficiant à l'ensemble de la société, aux communautés et aux volontaires eux-mêmes,

Considérant que le volontariat est un élément important de toute stratégie visant à lutter contre la pauvreté, à assurer un développement durable et l'intégration sociale et, notamment, à éliminer l'exclusion sociale et la discrimination,

Notant les différents niveaux de participation des femmes et des hommes dans divers domaines du volontariat et reconnaissant l'effet positif du volontariat sur l'autonomisation des femmes,

Consciente de l'action menée par les organismes des Nations Unies pour appuyer le volontariat, en particulier du travail des Volontaires des Nations Unies dans le monde entier, en affectant des volontaires et en encourageant le volontariat,

Notant que l'Assemblée générale a encouragé les organismes des Nations Unies à reconnaître pleinement la contribution des volontaires dans leurs domaines d'action respectifs,

Considérant que le volontariat offre aux individus un moyen important de participer au développement de la société,

1. *Accueille avec satisfaction*, en tant que contribution, la note du Secrétaire général sur le rôle du volontariat dans la promotion du développement social, ainsi que son annexe⁷, qui est centrée sur la mobilisation du potentiel du bénévolat au service du développement social, les stratégies visant à renforcer le bénévolat et le rôle des pouvoirs publics;

2. *Se félicite* de l'action des Volontaires des Nations Unies en tant que centre de coordination pour l'Année internationale des Volontaires assurant la liaison avec les comités nationaux pour l'Année et rassemblant et diffusant des informations à ce sujet, en particulier sur son site Web⁸;

3. *Considère* important que les gouvernements prennent des mesures à l'appui du volontariat, qui soient adaptées à la nature de celui-ci dans leurs pays respectifs, en partenariat avec les principales parties intéressées, notamment les secteurs associatif et privé, tout en veillant à ce que des possibilités de volontariat dans tous les secteurs s'offrent aux femmes comme aux hommes;

4. *Souligne* qu'appuyer le volontariat ne signifie pas soutenir une diminution de l'intervention de l'État ni ne vise à la suppression d'emplois rémunérés;

5. *Encourage* les gouvernements à soutenir le volontariat pour le développement social en créant un ensemble de conditions favorables, par exemple :

a) En faisant mieux comprendre à la population la contribution vitale du volontariat au fonctionnement de la communauté, notamment par des activités d'information et par des manifestations publiques;

b) En prenant des mesures d'ordre général concernant la mobilisation, la préparation et la formation des volontaires et la reconnaissance de leur rôle;

c) En créant, là où il n'existe pas, un cadre fiscal et législatif qui soit favorable au volontariat, notamment pour les organisations communautaires et associations à but non lucratif qui mènent une action bénévole;

⁵ Ibid., par. 54 et 55.

⁶ Voir A/AC.253/16/Add.7.

⁷ E/CN.5/2001/6.

⁸ <www.iyv2001.org>.

d) En encourageant ou en entreprenant des recherches sur les divers aspects du volontariat et son impact sur la société;

e) En faisant en sorte que les citoyens aient accès à l'information sur les possibilités de volontariat;

5 bis. Encourage également les gouvernements à tenir compte de l'impact possible des mesures générales d'ordre social et économique sur les possibilités qui s'offrent aux citoyens de mener une action bénévole, une volonté et leur capacité de le faire;

6. *Encourage en outre* les gouvernements, à ce sujet, à prendre en compte le volontariat dans leurs plans de développement national, en reconnaissant la contribution qu'il apporte à la réalisation des objectifs de développement social;

7. *Invite* les gouvernements à examiner tous les moyens d'inciter davantage de personnes, représentant les secteurs les plus variés de la société, notamment les jeunes, les personnes âgées et les handicapés, à participer à des activités volontaires, en s'efforçant de faciliter la participation active des groupes qui ne peuvent guère ou pas du tout profiter des avantages sociaux du volontariat;

8. *Encourage* les organismes des Nations Unies à continuer de soutenir le volontariat au service du développement social, notamment en aidant à créer un environnement qui y soit favorable, en particulier :

a) En reconnaissant plus largement la contribution des volontaires;

b) En faisant participer les volontaires à leurs programmes, notamment, au besoin, au niveau national;

c) En planifiant dans le long terme une amélioration du capital social, grâce à l'intégration de tous les secteurs de la société au volontariat;

d) En aidant les gouvernements, à leur demande, à créer des capacités nationales, notamment dans le domaine de la formation;

9. *Prie* le Secrétaire général de proposer, dans le rapport qu'il présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session sur les moyens que les gouvernements et le système des Nations Unies pourraient utiliser pour soutenir le volontariat, un ensemble de recommandations qui seraient examinées à cette occasion, compte tenu de la présente résolution, des docu-

ments des Nations Unies susmentionnés, des débats de la présente session de la Commission du développement social et d'autres contributions pertinentes.

6. Les décisions ci-après, adoptées par la Commission, sont portées à l'attention du Conseil économique et social :

Décision 39/102

Résumé établi par la Présidente des débats du groupe d'experts sur l'amélioration de la protection sociale et la réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation

La Commission du développement social décide d'inclure dans le rapport sur les travaux de sa trente-neuvième session le résumé établi par la Présidente des débats du groupe d'experts sur l'amélioration de la protection sociale et la réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation.

Décision 39/103

Résumé établi par la Présidente des débats du groupe d'experts sur le rôle du volontariat dans la promotion du développement social

La Commission du développement social décide d'inclure dans le rapport sur les travaux de sa trente-neuvième session le résumé établi par la Présidente des débats du groupe d'experts sur le rôle du volontariat dans la promotion du développement social.

Décision 39/104

Document étudié dans le cadre de l'examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation des groupes sociaux

La Commission du développement social prend acte du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées⁹.

Décision 39/105

Documents examinés à propos des questions relatives aux programmes et des questions diverses

La Commission du développement social prend note des documents ci-après :

⁹ E/CN.5/2001/7.

a) Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (E/CN.5/2001/3);

b) Note du Secrétaire général sur la présentation de candidatures au Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (E/CN.5/2001/8 et Add.1).

Chapitre II

Suivi du Sommet mondial pour le développement social

7. La Commission du développement social a examiné le point 3 de son ordre du jour, Suivi du Sommet mondial pour le développement social : a) i) thème prioritaire : amélioration de la protection sociale et réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation; rôle du volontariat dans la promotion du développement social, de ses 1re à 6e séances, à sa 8e séance et de ses 10e à 12e séances, les 13, 14, 15, 20, 22 et 23 février 2001. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la protection sociale et la réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation (E/CN.5/2001/2);

b) Rapport du Secrétaire général sur le suivi de l'Année internationale de la famille (E/CN.5/2001/4);

c) Note du Secrétariat sur le rôle du volontariat dans la promotion du développement social (E/CN.5/2001/5);

d) Note du Secrétaire général sur le rôle du volontariat dans la promotion du développement social (E/CN.5/2001/6);

e) Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (E/CN.5/2001/7).

8. À la 1re séance, le 13 février, le Président de la trente-huitième session de la Commission du développement social, M. Zola Skweyiya (Afrique du Sud), a ouvert la session et fait une déclaration.

9. À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait un exposé devant la Commission.

10. Également à la même séance, le Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire.

11. Toujours à la 1re séance, une déclaration a été faite par le représentant de la Suède (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne et des pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie –, des pays associés – Chypre, Malte et la Turquie – ainsi que de la Norvège, pays membre de l'Association européenne de libre-échange qui est aussi membre de l'Espace économique européen).

Thème prioritaire : amélioration de la protection sociale et réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation

12. La Commission a examiné le point 3 a) i) de son ordre du jour de ses 1re à 6e séances et de ses 10e à 12e séances, les 13, 14, 15, 20 et 23 février 2001.

13. À la 3e séance, le 14 février, des déclarations ont été faites par les représentants de la République islamique d'Iran (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de la Suède (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne et des pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie –, des pays associés – Chypre, Malte et la Turquie – ainsi que de la Norvège, pays membre de l'Association européenne de libre-échange qui est aussi membre de l'Espace économique européen), de l'Afrique du Sud, de la Croatie, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Espagne, de la République de Corée, du Bangladesh, du Mexique, du Japon et du Nigéria, et par l'Observateur du Chili.

14. À la même séance, une déclaration a été faite par le représentant du Conseil de l'Europe, organisation intergouvernementale.

15. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Mouvement international ATD Quart Monde et du Conseil international sur les problèmes de l'alcoolisme et des toxicomanies, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

16. À la 4e séance, le 14 février, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Indonésie, du Ghana, de la Chine, de la République-Unie de Tanzanie, du Bélarus, de l'Argentine, de la Thaïlande, du Kazakhstan, du Maroc et d'El Salvador, ainsi que par les observateurs de l'Égypte, du Burkina Faso, de l'Ukraine, du Kirghizistan, de la République arabe syrienne et du Cameroun.

17. À la même séance, une déclaration a été faite par le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

18. Également à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Child Welfare League of America et de la Fondation pour les droits de la famille, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

19. Toujours à la 4e séance, la Présidente a fait une déclaration.

Mesures prises par la Commission

20. À la 12e séance, le 23 février, la Commission a adopté une résolution présentée au titre du point 3 a) i) de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. E, projet de résolution 39/1).

Débat du Groupe d'experts

Débat du Groupe d'experts sur le thème prioritaire : amélioration de la protection sociale et réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation

21. À ses 1re et 2e séances, le 13 février, la Commission a tenu un débat d'experts sur le thème prioritaire : « Amélioration de la protection sociale et réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation ».

22. La Présidente de la Commission, Mme Faith Innerarity (Jamaïque), a présidé le débat. M. Dalmer D. Hoskins (Suisse), M. Ernesto Murro (Uruguay),

Mme Vivienne Taylor (Afrique du Sud) et M. Frank Vandenbroucke (Belgique) ont fait un exposé.

Décision prise par la Commission

Résumé du débat du Groupe d'experts sur l'amélioration de la protection sociale et la réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation, établi par la Présidente

23. À sa 12e séance, le 23 février, sur la proposition de la Présidente, la Commission a décidé de faire figurer dans son rapport le résumé du débat des experts sur l'amélioration de la protection sociale et la réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation, qui avait été établi par la Présidente (voir chap. I, sect. E, décision 39/102).

24. On trouvera ci-après le résumé établi par la Présidente :

Introduction

Il n'existe pas de solution unique aux problèmes que pose la protection sociale. Chaque pays doit décider pour lui-même de l'équilibre qui convient entre les différentes mesures à prendre (publiques/privées, officielles/organisées par les collectivités, etc.). La protection sociale est une notion large, qui recouvre toute une gamme de mesures, comprenant non seulement les retraites mais aussi les soins de santé, les prestations familiales, l'assurance chômage, la protection en cas d'invalidité, la réadaptation et, dans de nombreux pays, l'assistance sociale. C'est un investissement. Les ressources qui sont allouées à ce domaine servent l'intérêt non seulement des bénéficiaires mais aussi de la société tout entière. À l'inverse, l'absence de système de sécurité sociale complet est coûteuse. En période d'ajustement, de changement et de transformation, en particulier, il est vital d'assurer une protection sociale adéquate.

Problèmes au niveau national

Les différences existant entre les pays en ce qui concerne les valeurs, les traditions et les institutions ainsi que les conditions locales, telles que pression démographique, croissance économique, ressources financières globales, endette-

ment extérieur et dimension du pays, font que la protection sociale est conçue différemment selon les pays. Il se produit actuellement d'importantes transformations dans la société, illustrées par la forte baisse des taux de fécondité et l'augmentation globale de la proportion de personnes âgées dans les pays développés et les pays en développement. Le vieillissement de la population et l'augmentation du rapport entre population non adulte et population adulte sont des problèmes fondamentaux dans les pays développés à économie de marché, mais moins dans un grand nombre de pays en développement. Le VIH/sida a des effets catastrophiques dans de nombreux pays, en particulier en Afrique subsaharienne et en Afrique du Sud. Les migrations et déplacements de population provoqués par des conflits ou par l'aggravation de la pauvreté font augmenter la demande de services de protection sociale dans un certain nombre de pays du monde entier. La faiblesse de la croissance économique ou la stagnation font qu'il n'est guère possible d'adopter des mesures actives de protection sociale, pourtant urgentes. Le service de la dette extérieure réduit le volume des recettes internes qui pourraient être consacrées à la protection sociale. La pauvreté s'accroît et le nombre de familles composées d'une femme seule et de jeunes enfants augmente aussi. Les femmes et les enfants sont dans une situation particulièrement vulnérable lorsqu'il n'existe pas de programmes efficaces permettant de les aider à surmonter l'adversité et à augmenter leurs revenus. Les chiffres relatifs à la couverture de la protection sociale montrent qu'il existe des différences majeures entre les pays et à l'intérieur des régions. En Amérique latine, par exemple, le taux de couverture varie entre 10 et 80 %. Le Bureau international du Travail (BIT) estime que dans de nombreux pays en développement un quart seulement de la main-d'oeuvre est couvert par un système officiel de protection sociale, si bien que les trois quarts de la main-d'oeuvre ne sont pas couverts. Le plus souvent, ceux qui sont couverts se trouvent surtout dans le secteur moderne et formel. La vaste majorité de ceux qui ne sont pas couverts travaillent dans le secteur informel qui se développe dans de nombreux pays.

Partenariats

Les participants ont fait valoir que les gouvernements jouent un rôle fondamental en ce qui concerne la protection sociale des pauvres, ceux-ci n'étant en général pas couverts par des sociétés privées à but lucratif ni par des organisations à but non lucratif. Les gouvernements ont l'avantage de profiter d'économies d'échelle qui, en principe, leur permettent de couvrir à moindre coût ceux qui vivent dans la pauvreté. Pour sa part, le secteur privé à but lucratif a sur le secteur public l'avantage d'offrir des régimes d'assurance plus variés et plus complets. Il complète l'action du secteur public et permet un dosage approprié de programmes, commerciaux et non commerciaux. Les participants ont reconnu que les deux secteurs ne communiquent pas suffisamment et qu'il faudrait mettre en place des moyens de coordination. Un autre complément majeur de l'action publique est l'action d'institutions à but non lucratif, telles les organisations non gouvernementales, y compris des associations locales et d'autres organismes de la société civile. La mise en place de partenariats entre tous ces acteurs est une importante condition préalable à la création d'un régime durable et cohérent de protection sociale.

Effets de la mondialisation

Les effets de la mondialisation sur la protection sociale sont complexes et les causes de l'inefficacité d'un système de protection sociale peuvent être interprétées de façon très variable. Selon un point de vue, la mondialisation est la cause fondamentale de l'aggravation de l'inégalité. La crise asiatique a provoqué une détérioration des services d'enseignement et de santé dans de nombreux pays. De même, la réduction des recettes publiques due à la libéralisation des échanges et au service de la dette extérieure a fait diminuer le montant des ressources pouvant être affectées aux politiques sociales. Selon un autre point de vue, quelles que soient les incidences négatives de la mondialisation, ce sont bien plus les facteurs internes qui expliquent pourquoi les pays ne réussissent pas à améliorer la performance de leur système de protection sociale; le renforcement des institutions et l'adoption d'une réglementation appropriée au

niveau national pourraient aider à protéger l'économie nationale des chocs externes. Selon ce point de vue, les pays devraient instituer des politiques économiques et sociales destinées à réduire leur vulnérabilité. Certes, en raison de cette dépendance externe, les pays en développement ont souvent besoin de l'appui de la communauté internationale, aussi bien en ce qui concerne l'allègement de la dette externe que la coopération technique.

Tendances des politiques et résultats de la réforme des systèmes de protection sociale

Au cours des 10 dernières années, on a pu observer une tendance à l'adoption de politiques très néolibérales, ce qui a eu pour effet de priver de protection sociale une forte proportion de la population. En fait, la marginalisation et l'exclusion ont augmenté. Il est essentiel d'évaluer l'ensemble des systèmes de protection sociale de façon à garantir une couverture générale. Certains pays ont procédé à des réformes structurelles de leurs systèmes en vue de réduire les coûts et de toucher davantage de groupes sociaux. Dans la plupart des cas, ils ont introduit des instruments privés, fonctionnant selon les lois du marché, par exemple des comptes de capitalisation et des systèmes privés d'assurance – soins de santé. Dans certains pays, l'adoption de ces stratégies composites s'est traduite par une amélioration de la qualité des programmes, mais dans d'autres, elle a fait augmenter les coûts administratifs, freiné l'expansion de la proportion de personnes couvertes et encouragé la non-conformité et l'évasion.

Un dialogue national est important pour la conception et la réforme de la protection sociale. Des réformes des régimes de protection sociale peuvent contribuer utilement à réduire l'exclusion et la marginalisation.

En Europe, certains des problèmes sont abordés au niveau régional. Ainsi, une méthodologie commune destinée à l'évaluation de la marginalisation et d'autres indicateurs est en cours de formulation dans le contexte de l'Union européenne.

C'est l'homogénéité des conditions politiques et socioéconomiques de cette région qui a rendu possible la formulation d'indicateurs communs. Dans d'autres régions, les différents pays, en particulier les pays en développement et les pays à économie en transition, se heurtent à des problèmes très divers lorsqu'ils veulent régler la question de la protection sociale. Néanmoins, malgré ces différences, des enseignements utiles peuvent être tirés de l'expérience et tous les pays peuvent bénéficier d'un partage de données d'expérience et d'informations sur les pratiques les meilleures.

Il importe de faire en sorte que le public comprenne mieux le fonctionnement des systèmes de protection sociale. L'information et le dialogue social sont indispensables. L'absence d'information a eu pour effet une baisse de la confiance et une réduction de la crédibilité des systèmes de protection sociale dans de nombreux pays. Bien souvent, la sécurité sociale constitue l'une des rubriques les plus importantes du budget de l'État. Il est arrivé que les gouvernements « empruntent » des fonds destinés à la protection sociale pour les utiliser à d'autres fins. Un contrôle plus grand du secteur public, associé à une autonomie institutionnelle, permettrait une utilisation plus responsable des ressources.

Stratégie active

La protection sociale est l'application active de stratégies destinées à améliorer le bien-être de la population, à renforcer le développement social et à faire en sorte que chacun puisse réaliser son potentiel. C'est un processus sociopolitique qui est marqué d'idéologie et qui suppose de négocier et de rapprocher les intérêts de différents groupes en vue du bien commun. La protection sociale est envisagée comme une batterie d'instruments, qui va au-delà de la sécurité sociale. Il faut que cette politique soit très active étant donné la rapidité des changements qui se produisent dans les sociétés postindustrielles et développées et dans le monde en développement. Dans les pays développés, le taux élevé de chômage et la forte proportion de retraités font qu'il est nécessaire d'adopter de nouveaux programmes d'enseignement et de formation et des programmes de soins de santé à long terme. Dans le

monde en développement, où la main-d'oeuvre se trouve de plus en plus dans le secteur informel et où la pauvreté s'accroît, de nouvelles initiatives doivent être prises pour réduire la vulnérabilité.

De toute évidence, d'importantes décisions d'ordre budgétaire devront être prises pour financer ces nouvelles politiques. Le réaménagement des rubriques budgétaires, tant en ce qui concerne le secteur public que le secteur privé, et la formulation d'objectifs quantitatifs très précis pourront déjà permettre de centrer davantage l'attention sur la protection sociale. Une utilisation plus efficace des ressources budgétaires existantes est indispensable. Le plus urgent n'est pas seulement de développer les recettes, mais aussi d'améliorer l'efficacité des dépenses consacrées au domaine social.

Il n'est pas possible de définir le niveau minimum fixe que doivent avoir les dépenses dans le secteur social. Il vaut mieux étudier la corrélation entre l'importance des dépenses sociales en pourcentage du produit intérieur brut et le niveau de la pauvreté. De ce fait, si un pays est résolu à supprimer la pauvreté, il affectera nécessairement des ressources suffisantes au secteur social. À cet égard, des mécanismes de mesure des résultats sont nécessaires. Très peu de pays ont la capacité de mesurer l'impact d'activités données dans le domaine social. Or, il est indispensable qu'ils mettent en place les moyens leur permettant de contrôler et d'évaluer les résultats de l'investissement social, ce qui permettra de réévaluer et de réexaminer continuellement les courants d'investissement et les programmes.

Approches soucieuses d'équité entre les sexes et permettant de tenir compte des besoins des enfants

L'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes est un aspect crucial de toute la question de la protection sociale. En même temps, comme le sort des enfants est étroitement lié à celui des femmes, la protection sociale doit aussi tenir compte des intérêts propres aux enfants. C'est là un problème particulièrement difficile en raison des pressions concurrentes sur les ressources, qui font que les femmes et les enfants sont souvent les derniers servis dans les allocations de ressources. Cette question est

surtout préoccupante dans le contexte de régimes obligatoires. Les femmes continuent d'être victimes de discrimination et marginalisées. Les systèmes de sécurité sociale ne sont pas nécessairement conçus de façon à tenir compte de leurs besoins et de leurs problèmes propres. La pauvreté est plus fréquente dans les familles composées d'une femme et de jeunes enfants. Pour pouvoir travailler à l'extérieur, les femmes ont besoin de toute une gamme de services et d'appuis qui, dans la plupart des cas, n'existent pas encore.

Objectifs quantitatifs et renforcement des capacités

Il ressort de l'expérience qu'augmenter les ressources consacrées aux politiques sociales a pour effet de réduire la pauvreté. Il est donc indispensable que les gouvernements et les sociétés s'engagent à allouer une part plus large de la production totale à ce domaine. Formuler des objectifs quantitatifs clairement définis facilite le suivi, la supervision et l'évaluation des progrès réalisés ainsi que la planification pour l'avenir. Pour être mieux en mesure de définir et de suivre les progrès, les pays doivent renforcer leurs moyens statistiques et leurs services d'appui. Ils doivent aussi s'attacher à la formation professionnelle et technique des spécialistes de la protection sociale (directeurs, gestionnaires, chefs d'entreprise, etc.), surtout dans le monde en développement où l'absence de capacités et de moyens techniques fait qu'il est extrêmement difficile d'appliquer la présente recommandation.

La protection sociale – un investissement dans le capital humain

La protection sociale est une composante indispensable du développement social. Elle permet de réaliser – et non pas simplement de proclamer – le respect des droits de l'homme dans les domaines économique et social. C'est un moyen de permettre à l'économie et à la société de mieux fonctionner et de maintenir la cohésion et la paix sociales. De plus, les dépenses dans ce domaine doivent être considérées comme un investissement dans l'avenir de la société. Elles permettent en effet à la société de perfectionner et d'augmenter son capital humain. Par définition, la protection sociale n'est pas un élément résiduel;

elle fait partie intégrante de la structure de la vie économique et sociale.

Comment toucher la main-d'oeuvre non couverte

Il est incontestable qu'un très fort pourcentage de travailleurs demeurent marginalisés et exclus des systèmes de protection sociale. Il s'agit essentiellement de ceux qui travaillent dans les zones rurales, dans des zones isolées qui n'ont que peu de ressources ou dans des quartiers urbains marginaux. Il n'existe pas de réponse unique à la question de savoir comment toucher ces travailleurs. La société civile et les organisations communautaires sont souvent les seules à chercher à les toucher. Des régimes publics plus organisés devraient être mis en place pour normaliser les prestations et incorporer les différentes formules dans des systèmes nationaux de protection.

Sous-thème : rôle du volontariat dans la promotion du développement social

25. La Commission a examiné le point 3 a) ii) de son ordre du jour à ses 8e et 11e séances, les 20 et 23 février.

26. À la 8e séance, le 20 février, le Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social (Département des affaires économiques et sociales) a fait un exposé liminaire.

27. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Suède (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne et aussi au nom des pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est associés à l'Union européenne, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie; et des pays associés : Chypre, Malte et Turquie), Équateur, Jamaïque (au nom des membres de la communauté des Caraïbes), République populaire démocratique de Corée, Soudan, Haïti, République de Corée, Indonésie, Croatie, Bangladesh et Bénin. Les observateurs des pays suivants ont également fait une déclaration : Philippines, Zambie, Iraq, Qatar, Cuba et Cameroun.

28. À la même séance aussi, des déclarations ont été faites par les représentants de la Fédération des femmes cubaines, du Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies et de la Fédération

internationale des associations de personnes âgées, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

Décision prise par la Commission

Le volontariat et le développement social

29. À la 10e séance, le 22 février, le représentant du Japon a présenté un projet de résolution intitulé « Le volontariat et le développement social » (E/CN.5/2001/L.4), au nom des pays suivants : Allemagne, Andorre*, Bangladesh, Bénin, Brésil*, Cameroun*, Chili*, Chypre*, Croatie, El Salvador, États-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Indonésie, Irlande*, Israël*, Japon, Malte*, Mexique, Panama*, Pays-Bas*, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*, Slovaquie*, Slovénie* et Thaïlande. Par la suite, les pays suivants se sont joints aux auteurs : Autriche, Belgique*, Bulgarie, Canada*, Costa Rica*, Danemark, Équateur, ex-République yougoslave de Macédoine*, Espagne, Finlande*, Grèce*, Italie*, Jamaïque, Luxembourg*, Madagascar*, Norvège*, Pérou, Portugal*, Roumanie*, Suède et Zambie.

30. À la 11e séance, le 23 février, la Commission a adopté le projet de résolution (voir chap. I, sect. E, résolution 39/2).

Groupe d'experts sur le rôle du volontariat dans la promotion du développement social

31. À sa 5e séance, le 15 février, la Commission a réuni un groupe d'experts pour débattre du sous-thème « Rôle du volontariat dans la promotion du développement social ».

32. Le Coordonnateur exécutif du Programme des Volontaires des Nations Unies a fait une déclaration liminaire.

33. La Présidente de la Commission, Mme Faith Innerarity (Jamaïque) faisait office de modérateur. MM. Justin Davis Smith (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Miguel Darcy Oliveira (Brésil), Dasho Meghraj Gurung (Bhoutan), Mme Joan Denise Daries (Afrique du Sud) et M. Michael Bürsch

* Pays non membre de la Commission participant à ses travaux conformément à l'article 69 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social (E/5975/Rev.1).

(Allemagne) ont pris la parole.

34. À la suite de leurs exposés, les membres du Groupe ont participé à un échange de vues avec la Commission.

Mesures prises par la Commission

Résumé du débat avec le Groupe d'experts sur le rôle du volontariat dans la promotion du développement social présenté par la Présidente

35. À la 2e séance, le 23 février, la Commission a décidé, sur proposition de la Présidente, d'inclure dans son rapport le résumé présenté par elle du débat avec le Groupe d'experts sur le rôle du volontariat dans la promotion du développement social (voir chap. I, sect. E, décision 39/103).

36. On trouvera ci-après le résumé du débat avec le Groupe d'experts sur le rôle du volontariat dans la promotion du développement social présenté par la Présidente :

I. Formes et fonctions du volontariat

A. Les différents types de volontariat

1. On peut différencier au moins quatre types de volontariat : l'entraide ou l'initiative personnelle, les activités philanthropiques ou les services rendus à autrui, la participation, et le prosélytisme. Ces divers types de volontariat se retrouvent partout dans le monde, encore qu'ils revêtent diverses formes et se combinent très différemment en fonction des situations économiques, sociales, politiques et culturelles, sans toutefois s'exclure réciproquement. Les volontaires engagés dans l'entraide peuvent aussi participer à des mouvements associatifs et prêter assistance à d'autres personnes que les membres du groupe auquel ils appartiennent, de la même manière que les volontaires qui ont des activités philanthropiques ou prêtent leur concours à des organismes prestataires de services peuvent également faire oeuvre de prosélytisme.

B. Les caractéristiques de l'activité volontaire

2. Le volontariat n'est pas une attitude passive. Il a été diversement défini au cours du temps et

dans le cadre de différentes cultures; il répond aussi à une forte appréciation de son propre intérêt chez le volontaire. Quelle que soit la forme sous laquelle s'exprime l'activité bénévole, celle-ci présente essentiellement les trois caractéristiques suivantes : premièrement, ce n'est pas une activité à but lucratif; deuxièmement, elle est librement exercée sans aucune obligation; troisièmement, le bénévole aussi bien que le destinataire de son aide doivent tirer bénéfice de ce type d'activité. Ce dernier point, en mettant en valeur cette notion d'échange et de réciprocité, s'oppose au stéréotype traditionnel qui veut que bénévolat soit synonyme de charité.

3. Quel que soit le nom qu'on puisse leur donner localement en fonction des besoins prioritaires de la communauté, de nombreuses activités bénévoles sont ancrées dans des traditions ancestrales de partage et d'attention à autrui. Au Bhoutan, par exemple, la gestion des ressources naturelles communes – collecte du bois de feu, prévention et extinction des incendies, protection de l'environnement naturel – s'effectue traditionnellement sur la base d'un volontariat profondément ancré dans la culture du pays. Il s'y est formé une éthique de la préservation de la nature qui découle du principe bouddhiste du respect de la vie sous toutes ses formes.

C. Où commence et où finit le volontariat?

4. En dépit de leurs caractéristiques communes, les définitions du volontariat sont encore assez ambiguës. On peut se demander, par exemple, ce que recouvre la notion de « volontariat obligatoire » dont sont partisans les éducateurs et les tribunaux de certains pays, et qui s'exprime en des termes qui peuvent paraître contradictoires. La question se pose pareillement à propos des travaux ménagers non rémunérés.

5. De nombreuses organisations dont les activités s'exercent dans le domaine considéré sont confrontées à un autre paradoxe : la professionnalisation du volontariat. En effet, la spécialisation accrue des activités bénévoles implique que les volontaires aient des compétences spécialisées. Il s'ensuit que le champ des activités ouvertes aux volontaires dépourvus d'une formation particulière se réduit progressivement dans cer-

tains secteurs qui réclament un degré de plus en plus élevé de professionnalisme.

II. L'édification des sociétés : l'impact du volontariat

A. Capital social : réseaux de solidarité, tissu interactif

6. Le volontariat est à la fois une source de capital social et son reflet, et fait partie d'un réseau informel de solidarité qui lie les différents secteurs de la société et assure à de nombreuses communautés une élémentaire protection sociale. Il est en soi une forme essentielle de capital social, sur la base duquel se constituent des réseaux sociaux et s'établissent des normes de réciprocité. Cette notion de « réciprocité généralisée » signifie que si les activités bénévoles ne sont pas nécessairement immédiatement récompensées, les volontaires peuvent raisonnablement espérer que leurs efforts seront ultérieurement payés de retour. En alimentant la confiance et en établissant un mode d'entraide généralisée, le volontariat est un ferment d'union pour les sociétés. En renforçant l'identité culturelle et en facilitant une répartition plus équitable des coûts et des avantages de l'évolution socioéconomique, il apporte également une protection contre certains effets perturbateurs de la mondialisation.

B. Les acteurs internationaux peuvent influencer sur les formes de volontariat national

7. L'envoi de bénévoles dans les pays en développement par des organismes spécialisés a eu de fortes répercussions sur les caractéristiques nationales de l'action bénévole dans bon nombre de ces pays. Dans l'Afrique subsaharienne, par exemple, le volontariat est associé dans de nombreux pays aux programmes de grande visibilité de ces organismes qui ont permis de répondre aux besoins urgents en ressources humaines dans les secteurs de la santé et de l'éducation et ont contribué grâce à la formation ou par d'autres moyens à doter ces pays d'une capacité propre. L'appui ainsi apporté qui s'est traduit par la création de centres d'action bénévole et la restructuration des services volontaires a attiré l'attention sur l'intérêt que présentait le développement d'un bénévolat national.

8. Le capital social généré par l'action bénévole a une importance vitale pour les efforts de développement des populations qui vivent dans la pauvreté. Les études concernant la Bolivie, le Burkina Faso et l'Indonésie menées par la Banque mondiale ont fait ressortir une corrélation positive entre la participation aux organisations locales et les niveaux de pauvreté. L'accroissement des capacités endogènes découlant de la mobilisation sociale est particulièrement important dans cette équation, créant un cercle vertueux de participation, prosélytisme et développement. Ainsi les agents internationaux du développement peuvent intégrer les leçons tirées du volontariat local dans leur appui aux programmes des gouvernements.

III. Créer des espaces : action gouvernementale concernant le volontariat

A. Mesure du volontariat et moyens à lui fournir

9. Les gouvernements peuvent travailler avec les réseaux locaux et renforcer ceux-ci en leur facilitant la liaison avec les organismes intermédiaires et les institutions publiques et en les mettant en contact avec des marchés plus larges. Ils peuvent mettre au point des stratégies intégrées de développement national en mettant en place des régimes fiscaux et une législation favorable, en faisant prendre conscience de la contribution qu'apporte le volontariat au bien-être général et en stimulant le bénévolat parmi les exclus et dans le secteur privé.

10. Les gouvernements peuvent aussi appuyer les recherches sur le volontariat tel qu'il s'exerce traditionnellement dans la société nationale et sur la contribution que les activités bénévoles apportent à l'économie. C'est ainsi qu'une étude nationale sur l'action bénévole au Royaume-Uni a montré que le volontariat contribuait chaque année pour 40 millions de livres au produit intérieur brut (PIB). De telles études permettent aux responsables des politiques de prendre en compte cette contribution dans la planification. Un dossier sur les Volontaires des Nations Unies décrivant les procédures à suivre pour mesurer leur action a été affiché sur le Web pendant la journée où s'est réuni le groupe. Les recherches pour-

raient également porter sur les bénéfiques sociaux que l'on peut retirer du volontariat, en termes de cohésion et d'intégration sociales. Les conclusions de telles études pourraient être largement diffusées, par exemple dans les écoles, par l'intermédiaire des médias, sur les lieux de culte et à l'occasion de journées nationales de célébrations périodiques et de la Journée internationale des volontaires. Ainsi pourrait-on développer une perception commune du sens du volontariat, et faciliter et renforcer l'interaction et la coopération entre les gouvernements, les communautés et les divers partenaires du développement.

11. De nouvelles possibilités pourraient être ouvertes au volontariat grâce à des mesures législatives, fiscales et réglementaires qui supprimeraient les obstacles auxquels se heurte ce type d'activité. L'existence de réseaux locaux favorise l'activité individuelle et décourage le sentiment de dépendance. Les questions essentielles à considérer dans ce contexte concernent le statut juridique et les procédures d'enregistrement des organisations de volontaires locales, le financement des mécanismes et la reconnaissance de droits de jouissance sur les ressources locales. Les gouvernements pourraient aussi revoir la réglementation concernant les qualifications requises des personnes désireuses de servir comme volontaires dans les domaines de la santé et de l'éducation.

12. Une infrastructure de transport et de communication limitée peut décourager les gens de se porter volontaires. Cela est vrai en particulier s'agissant des populations géographiquement dispersées et des personnes vivant dans la pauvreté. L'absence de lieux de réunion, comme les parcs publics, les lieux de culte et les maisons du peuple, empêche également les gens d'organiser des activités bénévoles. L'investissement public dans les infrastructures peut encourager ces activités.

13. La promotion du volontariat parmi les personnes âgées revêt une importance particulière. De telles activités suscitent un sentiment d'estime de soi et bénéficient aussi bien aux bénévoles qu'à la société. Les volontaires âgés offrent une image idéale de la vieillesse active en contribuant au bien-être de la société et à leur propre bien-être. Pareillement, les personnes handicapées peuvent faire profiter les autres de leurs compé-

tences et de leur expérience si on leur ouvre plus largement l'accès à une diversité d'activités bénévoles.

14. Les gouvernements peuvent également jouer un rôle déterminant dans le domaine considéré en amenant par des moyens novateurs les jeunes à participer à la vie civique. Nombreux sont ceux, en particulier les jeunes qui vivent dans la pauvreté, que découragent les obstacles qui s'opposent à leur intégration sociale, ce qui reste d'affaiblir le tissu de certaines sociétés. On sait d'expérience que lorsque les jeunes se voient offrir des occasions de contribuer de façon créatrice et significative à l'amélioration de la situation de leur communauté, ils réagissent très positivement. En outre, leur participation à des activités bénévoles aura vraisemblablement des résultats durables, car il y a tout lieu de penser que les jeunes qui s'engagent dans des activités bénévoles continueront de le faire dans leur vie d'adultes.

B. Nouer le dialogue

15. La promotion du volontariat implique la décentralisation des ressources et de l'autorité afin de rapprocher les organismes prestataires de services des communautés, de donner à celles-ci la possibilité d'exercer un certain contrôle sur les services publics et de renforcer l'obligation redditionnelle dans le secteur public. C'est là une importante stratégie qui fait place à la participation des parents au niveau de l'école, facilite la participation de la communauté aux programmes locaux concernant l'environnement et ouvre des possibilités d'activités génératrices de revenus. Les initiatives en faveur du développement au niveau local devraient systématiquement faire appel à ceux, parmi les destinataires de ces efforts, qui sont disposés à y investir de leur temps, investissement qui serait reconnu et récompensé.

16. Les réformes dans le domaine de l'enseignement entreprises en partenariat entre le secteur public et le secteur privé au Brésil ont fait ressortir l'intérêt qu'il y avait à faire participer des volontaires aux programmes de décentralisation. Les évaluations ont montré que lorsque les écoles faisaient appel à la participation des parents et de la communauté, les résultats scolaires s'amélioraient nettement. Des améliorations ont été constatées dans l'efficacité de la gestion quo-

tidienne, le dialogue entre enseignants et parents est devenu la règle plutôt que l'exception, les élèves à risque bénéficient d'un plus fort appui de la communauté et l'on constate une nette diminution du gaspillage et du favoritisme.

17. Des résultats semblables ont été enregistrés dans le domaine des soins de santé primaires. La participation de volontaires à des partenariats secteur public-secteur privé a entraîné des améliorations dans les services de santé destinés aux handicapés, dans la couverture préventive, au niveau des dons de sang et dans les conditions matérielles d'hospitalisation. Les agents de santé gouvernementaux sont également mieux accueillis lorsque les initiatives dans le domaine de la santé bénéficient de l'appui actif de la population locale. La participation personnelle à la protection sociale individuelle et collective est un facteur important du succès des programmes de soins de santé primaires.

18. En Afrique du Sud, l'évolution dans le sens d'une gouvernance décentralisée et participative, implique un dialogue avec les bénévoles. La mise en place de commissions du changement a permis aux citoyens d'exprimer directement leur point de vue quant à la prestation des services sociaux. Ces commissions, composées de représentants d'organisations à base communautaire, d'associations confessionnelles et d'associations féminines ainsi que des secteurs organisés de la protection sociale et du développement, déterminent les besoins des communautés par ordre de priorité, contribuent à l'élaboration des politiques, planifient et coordonnent les programmes d'enseignement et de vulgarisation et appuient les projets gouvernementaux au niveau local. Ces commissions non seulement aident le Gouvernement dans les efforts qu'il fait pour redynamiser le système de protection sociale mais encore en accroissent l'efficacité en témoignant que la population a eu son mot à dire quant au choix des mesures prises.

C. Équilibrer droits et responsabilités

19. L'action du gouvernement en faveur du volontariat est efficace économiquement parlant mais ne le libère pourtant pas de toute obligation. En favorisant la formation et l'extension d'un réseau de partenaires, il n'abandonne pas pour au-

tant son rôle traditionnel ni ne se décharge de ses responsabilités. La promotion de la participation citoyenne est une stratégie sans perdant ni gagnant, n'impliquant ni confrontation ni lot de consolation. Les partenariats entre secteur public et secteur privé sont souhaitables dans la mesure où ils accroissent l'efficacité et la portée des programmes du gouvernement et où ils renforcent la confiance en soi de la population et des communautés et leurs relations avec leur gouvernement.

20. Des mesures ont été prises en Allemagne et au Royaume-Uni pour préciser l'équilibre des droits et responsabilités entre le Gouvernement et le volontaire. Au Royaume-Uni, par exemple, un accord a été signé avec toutes les parties prenantes de l'action bénévole, dans lequel sont spécifiés les droits et les responsabilités de tous les intéressés, ce qui facilite le bénévolat tout en lui conservant un fonctionnement autonome.

Dialogue avec les organisations non gouvernementales

37. À sa 5e séance, le 15 février, la Commission a ouvert un dialogue avec les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Les organisations non gouvernementales suivantes ont fait des exposés : American Association of Retired Persons; Fédération internationale de la vieillesse; International Federation of Settlements and Neighbourhood Centres; International Longevity Centre; Pax Christi International; et United Methodist Church-General Board of Global Ministries.

Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation des groupes sociaux

38. La Commission a examiné le point 3 b) de son ordre du jour (Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation des groupes sociaux) à ses 8e, 11e et 12e séances, les 20 et 23 février 2001. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à l'Année internationale de la famille (E/CN.5/2001/4);

b) Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (E/CN.5/2001/7).

39. À la 8e séance, le 20 février, le Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire.

40. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Suède (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne et également au nom des pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie et des pays associés suivants : Chypre, Malte et Turquie), d'Équateur, de Jamaïque (au nom des membres de la Communauté des Caraïbes), de Haïti, de la République populaire démocratique de Corée, du Soudan, de la République de Corée, de l'Indonésie, de la Croatie, du Bangladesh et du Bénin, ainsi que par les observateurs des Philippines, de la Zambie, de l'Iraq, du Qatar, de Cuba et du Cameroun.

41. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les représentants de la Fédération des femmes cubaines, le Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies et de la Fédération internationale des associations de personnes âgées, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

Mesures prises par la Commission

Préparation et célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille

42. À la 11e séance, le 23 février, le représentant du Bénin, au nom des États suivants : Antigua-et-

* Pays non membre de la Commission participant à ses travaux conformément à l'article 69 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social (E/5975/Rev.1).

Barbuda*, Bénin, Cameroun*, Chili*, Guyana*, Haïti, Jamaïque, Kirghizistan*, Madagascar*, République dominicaine, Sainte-Lucie* et Trinité-et-Tobago*, a présenté un projet de résolution (E/CN.5/2001/L.6) intitulé « Préparation et célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille ». Le Bangladesh, le Bélarus et les Philippines se sont joints par la suite aux auteurs du projet de résolution.

43. À la même séance, le représentant du Bénin a révisé oralement le projet de résolution comme suit :

a) Remplacer, au troisième paragraphe du préambule, le mot « *Considérant* » par le mot « *Reconnaissant* »;

b) Inverser l'ordre des paragraphes 4 et 5 du dispositif.

44. À la 12e séance, le 23 février, la Commission a adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été révisé oralement (voir chap. I, sect. A, projet de résolution).

Chapitre III Programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période 2002-2006

45. La Commission du développement social a examiné le point 4 de son ordre du jour (Programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période 2002-2006) à ses 7e et 12e séances, les 16 et 23 février 2001.

46. À la 7e séance, le 16 février, le Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales a fait des remarques liminaires.

47. À la même séance, le représentant de la Suède a fait une déclaration au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne ainsi qu'au nom des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est associés à l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie) et des autres pays qui lui sont associés (Chypre, Malte et Turquie).

48. Toujours à la même séance, les représentants de la Banque mondiale et de l'OIT ont fait des déclarations.

Mesures prises par la Commission

Projets de programme de travail pluriannuel de la Commission du développement social pour la période 2002-2006

49. À la 12^e séance, le 23 février, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Projets de programme de travail pluriannuel de la Commission du développement social pour la période 2002-2006 », présenté par le Vice-Président de la Commission, M. Muhammed Enayet Mowla (Bangladesh), sur la base de consultations officieuses.

50. À la même séance, la Commission a décidé de recommander au Conseil économique et social d'approuver les projets contenus dans le projet de résolution (voir chap. I, sect. B., projet de résolution).

Chapitre IV

Questions relatives au programme et questions diverses

51. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour (Questions relatives au programme et questions diverses : a) résultats et mise en oeuvre du programme; b) projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003; c) Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social) à ses 9^e et 12^e séances, les 21 et 23 février 2001. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social sur les travaux menés par l'Institut au cours de la période 1999-2000 (E/CN.5/2001/3);

b) Note du Secrétaire général relative aux propositions de nomination de membres du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (E/CN.5/2001/8 et Add.1);

c) Note du Secrétariat relative au projet de programme de travail de la Division des politiques sociales et du développement social pour l'exercice biennal 2002-2003 (E/CN.5/2001/L.2).

52. À la 9^e séance, le 21 février, le Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et so-

ciales a fait une déclaration liminaire. Des représentants de la Division ont fait des déclarations.

53. À la même séance, le Directeur de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social a fait un exposé.

54. À la même séance, les représentants de l'Algérie, des États-Unis d'Amérique et du Mexique et le représentant de la République islamique d'Iran (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), ainsi que les observateurs de Cuba et de l'Inde ont fait des déclarations.

55. Toujours à la même séance, la Commission a décidé de faire figurer les vues ci-après dans le rapport au titre du point 5 de l'ordre du jour :

a) Il a été fait observer que le descriptif du programme devrait tenir compte de la résolution 55/231 de l'Assemblée générale, relative à la budgétisation axée sur les résultats, en particulier de son paragraphe 9, dans lequel le Secrétaire général a été prié de veiller, lorsqu'il présente le budget-programme, à ce que les réalisations escomptées et, si possible, les indicateurs de résultats, y figurent en vue de mesurer les résultats obtenus dans la mise en oeuvre des programmes de l'Organisation et non ceux obtenus par tel ou tel État Membre, ainsi que de la résolution 55/234 de l'Assemblée, relative au plan à moyen terme, en particulier de son paragraphe 8;

b) Il a été fait observer que ce qui était dit sur les facteurs externes mettait trop lourdement l'accent sur les États Membres et qu'il faudrait le reformuler en termes plus généraux. Il a été recommandé en particulier de considérer qu'un « environnement international favorable » était lui aussi un facteur externe.

Mesures prises par la Commission

Prorogation du mandat de membres du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

56. À la 9^e séance, le 21 février, sur proposition du Président, la Commission a décidé, sous réserve de la confirmation du Conseil économique et social, de proroger pour une période de deux ans venant à expiration le 30 juin 2003 le mandat des membres ci-après du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des

Nations Unies pour le développement social : Heba Handoussa (Égypte), Marcia Rivera (États-Unis d'Amérique) et Gita Sen (Inde) (voir chap. I, sect. D, décision 39/101).

**Proposition de nomination de six membres
du Conseil d'administration de l'Institut
de recherche des Nations Unies
pour le développement social**

57. À la même séance, la Commission a proposé de nommer membres du Conseil d'administration de l'Institut, pour un mandat de quatre ans commençant le 1er juillet 2001 et venant à expiration le 30 juin 2005, les six personnes ci-après: Sir Tony Atkinson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Jean-Paul Fitoussi (France), Anna Hedborg (Suède), Amina Mama (Nigéria), Adele Smith Simmons (États-Unis d'Amérique) et Jomo Kwane Sundaram (Malaisie) (voir chap. I, sect. D, décision 39/101).

**Documents examinés parallèlement
aux questions relatives au programme
et aux questions diverses**

58. À la 12e séance, le 23 février, sur proposition du Président, la Commission a décidé de prendre acte du rapport du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (E/CN.5/2001/3) et de la note du Secrétaire général relative aux propositions de nomination de membres du Conseil d'administration de l'Institut (E/CN.5/2001/8 et Add.1) (voir chap. I, sect. E, décision 39/105).

**Chapitre V
Ordre du jour provisoire
de la quarantième session
de la Commission**

59. À sa 12e séance, le 23 février 2001, la Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour. Elle était saisie d'un document officiel du Secrétariat contenant le projet d'ordre du jour provisoire de la quarantième session ainsi que la liste de la documentation demandée.

60. À la même séance, la Commission a décidé d'approuver le projet d'ordre du jour provisoire de la

quarantième session de la Commission ainsi que la liste de documentation demandée (voir chap. I, sect. C).

**Chapitre VI
Adoption du rapport
de la Commission sur les travaux
de sa trente-neuvième session**

61. À la 12e séance, le 23 février 2001, la Vice-Présidente, qui faisait également fonction de Rapporteur, a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-neuvième session (E/CN.5/2001/L.5), qu'elle a corrigé oralement.

62. La Commission a ensuite adopté le rapport et chargé le Rapporteur d'y mettre la dernière main.

**Chapitre VII
Organisation de la session**

A. Ouverture et durée de la session

63. La Commission du développement social a tenu sa trente-neuvième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 13 au 23 février 2001. Elle a tenu 12 séances (1re à 12e) et plusieurs séances officieuses.

B. Participation

64. Conformément à la résolution 1996/7 du Conseil économique et social, en date du 22 juillet 1996, la Commission est composée de 46 États Membres de l'Organisation des Nations Unies élus sur la base du principe d'une répartition géographique équitable.

65. Les 46 États membres de la Commission ont participé à la session. Les observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres ainsi que des représentants d'institutions spécialisées et d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales y ont également participé. La liste des participants figure à l'annexe I au présent rapport.

C. Élection du Bureau

66. À sa 1^{re} séance, le 13 février, la Commission a élu par acclamation Faith Innerarity (Jamaïque) Présidente.

67. À la même séance, la Commission a élu Henrik Hahn (Danemark) Vice-Président par acclamation.

68. À sa 6^e séance, le 15 février, la Commission a élu les autres membres du Bureau suivants :

Vice-Présidents :

Nicole J. Elisha (Bénin)

Muhammed Enayet Mowla (Bangladesh)

69. À sa 8^e séance, le 20 février, la Commission a élu par acclamation Anzhela Korneliouk (Biélorus) Vice-Présidente.

70. À sa 9^e séance, le 21 février, la Commission a décidé que Mme Korneliouk ferait également fonction de Rapporteur.

D. Ordre du jour

71. À sa 1^{re} séance, le 13 février, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (E/CN.5/2001/1). L'ordre du jour était le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suivi du Sommet mondial pour le développement social :
 - a) Thèmes :
 - i) Thème prioritaire : amélioration de la protection sociale et réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation;
 - ii) Sous-thème : rôle du volontariat dans la promotion du développement social;
 - b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation des groupes sociaux.
4. Programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période 2002-2006.

5. Questions relatives au programme et questions diverses :

- a) Exécution et mise en oeuvre du programme;
- b) Projet de programme de travail pour l'exercice 2002-2003;
- c) Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

6. Ordre du jour provisoire de la quarantième session de la Commission.

7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-neuvième session.

E. Organisation des travaux

72. À sa 1^{re} séance, le 13 février, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session (E/CN.5/2001/L.1).

F. Déclarations liminaires

73. À la 1^{re} séance, le 13 février, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration devant la Commission.

G. Débats des groupes d'experts

Débat du Groupe d'experts sur l'amélioration de la protection sociale et la réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation

74. À la 1^{re} séance, le 13 février, les membres ci-après du groupe d'experts sur l'amélioration de la protection sociale et la réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation ont pris la parole devant la Commission : Dalmer D. Hoskins, Secrétaire général de l'Association internationale de la sécurité sociale; Ernesto Murro, membre du Conseil d'administration de la Banque de la sécurité sociale de l'Uruguay; Vivienne Taylor, Présidente du Committee of Enquiry into a Comprehensive Social Security System et Conseillère spéciale du Ministère sud-africain du développement social; Frank Vandenbroucke, Ministre des affaires sociales et des pensions du Gouvernement

fédéral belge. La Présidente de la Commission a dirigé le débat.

75. Les membres de la Commission ont tenu un débat général avec les membres du Groupe d'experts.

Débat du Groupe d'experts sur le rôle du volontariat dans la promotion du développement social

76. À la 5e séance, le 15 février, le Coordonnateur exécutif du Programme des Volontaires des Nations Unies a fait une déclaration liminaire.

77. À la même séance, les membres ci-après du Groupe d'experts sur le rôle du volontariat dans la promotion du développement social ont pris la parole devant la Commission : Justin Davis Smith, Directeur fondateur de l'Institute for Volunteering Research (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); Miguel Darcy Oliveira, Coordonnateur de l'Institut d'action culturelle et Coordonnateur du programme national de renforcement du volontariat (Brésil); Dasho Meghraj Gurung, Directeur général du Bhutan Post et Vice-Président du Comité national bhoutanais pour l'Année internationale des volontaires; Joan Denise Daries, Directrice du Centre de volontaires du Cap et Présidente du Comité national sud-africain pour l'Année internationale des volontaires et de la South African Aid Council Task Force; et Michael Bürsch, membre du Parlement fédéral allemand et Président de la Commission parlementaire sur l'avenir et la participation des citoyens au développement social. La Présidente de la Commission a dirigé le débat.

78. Les membres de la Commission ont tenu un débat général avec les membres du groupe d'experts.

H. Dialogue avec les organisations non gouvernementales

79. À sa 5e séance, le 15 février, la Commission a tenu un dialogue avec les organisations non gouvernementales. Les organisations ci-après ont fait des exposés : American Association of Retired Persons; Pax Christi International; Fédération internationale des centres sociaux et communautaires; Fédération internationale de la vieillesse; International Longevity Center; United Methodist Church-General Board of Global Ministries. Le représentant de l'Allemagne, le représentant de la Fédération internationale de la vieillesse et un membre du Groupe d'experts sur le rôle du

volontariat dans la promotion du développement social ont participé au dialogue.

I. Documentation

80. La liste des documents dont la Commission est saisie à sa trente-neuvième session figure à l'annexe II au présent rapport.

Annexe I

Participation

Membres

Afrique du Sud	Zola Skweyiya, Vivienne Taylor, Mbulelo Musi, Taresa Small, Fezile Makiwane, Nobayeni Dladla, Luvuyo Ndimeni
Algérie	Abdallah Baali, Dalila Samah, Mohamed Mellah
Allemagne	Dieter Kastrup, Detlef Boldt, Wolfgang Linckelmann, Michael Bürsch, Bettina Cadenbach, Christoph Linzbach, Joachim Holzenberger, Cornelia Aust, Elisabeth Heidbrink, Birgit Zeitz, Martin Schenkel, Bernhard Von Rosenblatt, Stefan Pohlmann, Dirk Jarré, Jutta Braun von Der Brelie, Ruth Brand, Marianne Schmidle
Argentine	Arnoldo Listre, Alejandra Ayuso, Domingo Cullen
Autriche	Gerard Pfanzelter, Susanne Keppler-Schlesinger, Eveline Hönigsperger, Verena Wimmer-Kodat, Anna-Rosa Weiss
Bangladesh	Anwarul Karim Chowdhury, Muhammed Enayet Mowla
Bélarus	Olga Darge, Sergei Ling, Andrei Taranda, Anzhela Korneliouk
Bénin	Arouna Rabiadou, Nicole J. Elisha
Bulgarie	Vladimir Sotirov, Katya Todorova, Zlatko Dimitroff
Chine	Shen Guofang, Yu Wenzhe, Mei Yuncai, Zhang Dan, Sun Zhonghua, Xiao Caiwei
Croatie	Davorko Vidović, Nino Žganec, Jasminka Dinić, Tania Valerie Raguž
Danemark	Henrik Hahn
El Salvador	José Roberto Andino Salazar, Carlos Enrique García González
Équateur	Mario Alemán, Mónica Martínez, Juan Larrea Miño

Espagne	Concepción Dáncausa, Inocencio F. Arias, Alberto Galeron de Miguel, Aurelio Fernandez, Javier Aparicio, Mónica Delaguardia, José Santiago Fernandez Del Valle, Maria Noguero, José Antonio Ibañez
États-Unis d'Amérique	Betty E. King, John Davison, Mirta Alvarez, David Hohman, Avraham Rabby, Claudia Serwer, Ruth Wagoner, Elizabeth Mullen
Fédération de Russie	S. Karev, T. Ramishvili, V. Tarabrin, A. Chervontsev, M. Korunova, A. Rogov, D. Knyazhinskiy, K. Barskiy
France	Jean-David Levitte, Didier Le Bret, Christophe Philibert, François Poinot, Olivier Villey, Marie-Christine Coent, William Wilkinson
Gabon	Eugène Revangue, Yves Owanleley-Adiahenot, Jeanine Taty-Koumba, Baudelaire Ndong-Ella
Ghana	Nana Effah-Apenteng, Beatrice R. Brobbey
Guatemala	Gert Rosenhtal, Luis F. Carranza, Karla Samayoa
Guinée	François L. Fall, Paul Goa Zoumanigui
Haïti	Pierre Lelong, Nicole Romulus
Indonésie	Makmur Widodo, Dr Samidjo, Bali Moniaga, Ade Padmo Sarwono, Dewi Savitri Wahab, Listyowati
Iran (République islamique d')	
Italie	Sergio Vento, Pier Benedetto Francese, Marina Romualdi Vaccari, Brunella Borzi, Maria Angela Zappia, Donata Robiolo Bose
Jamaïque	Patricia Durrant, Faith Innerarity, Craig Lawrence
Japon	Atsuko Nishimura, Rumi Yabuki, Masaki Yokoyama
Kazakhstan	Madina Jarbussynova, Gulnara Tokhseitova, Talgat Unaibayev
Kenya	Bob Francis Jalang'o, Sarah J. Rotich-Matthews, Dishon M. Gatuku
Maroc	Ahmed Snoussi, El Hassane Zahid, Aicha Afifi, Hichame Dhane, Mohamed Laghman

Mexique	
Nigéria	Arthur C. I. Mbanefo, Teniola Olusegun Apata, Mustapha Betara Aliyu, Adamu Aboki Musa, G. M. Quist
Pérou	Jorge Valdez, Manuel Picasso, Alfredo Chuquihuara, Carmen-Rosa Arias, Luz Marina Vera
République de Corée	Sun Joun-yung, Lee Kyeong-ho, Lim Jae-Jong, Kim Hyo-eun, Lee Seung-buhm, Oh Jin-hee, Kim Yun-sik
République démocratique de Corée	Kim Chang Guk, Mun Jong Chol
République dominicaine	Julia Tavares de Alvarez, Mariela Sánchez
République tchèque	Miroslav Fuchs, Dagmar Ratajová, Naděžda Holiková
République-Unie de Tanzanie	Daudi N. Mwakawago, Silvery B. Burberwa, John L. Zayumba, N'nyapule R. C. Madai, Clifford K. Tandari
Soudan	Mubarak Rahmtalla, Omer Bashir Manis, Ilham Ibrahim, Mohamed Ahmed, Tarig Ali Bakhit, Anas El Tayeb, Elgailani Mustafa, Mohamed Zaki Khalifa, Siddig Mohamed Abdalla, Babiker Abdelrahim
Suède	Eva Persson Göransson, Hans Lundborg, Aurore Lundkvist, Carl Älvåg, Carl Leczinsky, Lars Blomgren, Björn Jonzon, Lars Pettersson, Annika Mansnerus, Cecilia Halle, Kerstin Jansson, Maisoun Jabali, Niklas Jacobsson, Andreas Hilmersson, Katrin Månsson
Suisse	Pierre Helg, Julius Anderegg, Cyril Malherbe, Florence Gaillat Engeli
Swaziland	
Thaïlande	Boonyong Vechamanesri, Kulkumut Singhara Na Ayudhaya, Phenchome Incharoensak, Kesanee Palanuwongse, Arjaree Sritanaban, Rarunthip Sirorat
Turquie	Cumhur Menderes Boz, Hakan Tekin
Viet Nam	Nguyen Thanh Chan, Le Hoai Trung, Nguyen Thanh Ha

États Membres de l'Organisation des Nations Unies représentés par des observateurs

Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bolivie, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Costa Rica, Côte-d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Gambie, Géorgie, Grèce, Guyana, Honduras, Hongrie, Iraq, Irlande, Israël, Jordanie, Kirghizistan, Lesotho, Liechtenstein, Madagascar, Malawi, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Myanmar, Namibie, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Slovaquie, Slovénie, Suriname, Togo, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zambie

États non membres représentés par des observateurs

Saint-Siège

Entités ayant reçu une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et ayant une mission permanente d'observation au Siège

Palestine

Institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Organes des Nations Unies

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement

Organisations intergouvernementales représentées par des observateurs

Communauté des Caraïbes, Communauté européenne, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Organisation de l'unité africaine, Organisation de la Conférence islamique

Organisations non gouvernementales

Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif

American Association of Retired Person (AARP), Caritas Internationalis, Commission des Églises pour les affaires internationales du Conseil oecuménique des Églises, Congrégation de Saint-Joseph, HelpAge International, Alliance internationale des femmes, Association internationale des Lions Clubs, Conseil international des femmes, Conseil international de l'action sociale, Confédération internationale des syndicats libres, Fédération internationale des associations de personnes âgées, Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, Fédération internationale de la vieillesse, Mouvement international ATD Quart-Monde, Association internationale de la sécurité sociale, Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies, Ligue islamique mondiale, Société internationale pour le développement, Association soroptimiste internationale, Confédération mondiale du travail, Organisation mondiale de la famille, Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, Fédération mondiale des anciens combattants, Zonta International

Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial

Afghan Development Association, Association tunisienne des mères, Communauté internationale bahaïe, Conseil canadien des Églises, Centro di Ricerca e Documentazione Febbraio 74 (CERFE), Charitable Society for Social Welfare, Child Welfare League of America, Fédération chinoise des handicapés, Citizens' Coalition for Economic Justice, Congrégation de Notre-Dame de charité du Bon Pasteur, Organisation mondiale des personnes handicapées, Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux, Fédération des femmes cubaines, Association Fès-Saïss, Fondation pour les droits de la famille, Comité consultatif mondial de la Société des amis, Confédération générale des syndicats, Global Education Associates, Gran Fraternidad Universal-Universal Great Brotherhood, Institute of Global Education, Association internationale des écoles de service social, Association internationale pour le bénévolat, Club international pour la recherche de la paix, Coopération internationale pour le développement et la solidarité, Conseil international des femmes juives, Conseil international sur les problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie, Fédération internationale pour l'économie familiale, Fédération internationale des assistants sociaux et des assistantes sociales, Fédération internationale des femmes diplômées des universités, Union internationale humaniste et laïque, Organisation internationale islamique de secours, International Justice and Human Rights Office, International Longevity Center, International Research Foundation for Development, Conseil international des sciences sociales, International Society for Traumatic Stress Studies, Union internationale des architectes, Union internationale des étudiants, Jeunesse étudiante catholique internationale, Islamic Women's Institute of Iran, JMJ Children's Fund of Canada, Inc., Ladies Charitable Society, Fédération luthérienne mondiale, Maryknoll Fathers and Brothers, Maryknoll Sisters of St. Dominic, Association nationale des économistes de Cuba, National Union of Ghana Students, Organisation néerlandaise de coopération internationale pour le développement, Pax Christi International, Paz y Cooperación, Internationale des services publics, Radin Institute for Family Health and Education Programme, Research Centre for Feminist Action-Centre de recherche pour l'action féminine, School Sis-

ters of Notre Dame, Sisters of Mercy of the Americas, Society for the Psychological Study of Social Issues, Union nationale de la femme tunisienne, Union des associations internationales, United Methodist Church-General Board of Global Ministries, Vrouwen Alliantie, Mouvement fédéraliste mondial, Fédération mondiale pour la santé mentale, Fédération mondiale des femmes des Églises méthodistes et unies, World Information Transfer, Association mondiale de psychiatrie, Union mondiale des organisations féminines catholiques, Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines

Liste

Armenian International Women's Association, Armenian Relief Society, Carnegie Council on Ethics and International Affairs, Center for Development of International Law, Congrès de l'égalité raciale, Council on International and Public Affairs, Fédération européenne pour les personnes âgées, Fondation Friedrich Ebert, Green Earth Organization, Instituto Brasileiro de Analises Sociais e Economicas, Institut du tiers monde, Association internationale des charités, Association internationale des éducateurs pour la paix mondiale, Fédération internationale pour l'éducation des parents, International Immigrants Foundation, Inc., Union internationale d'éducation pour la santé, Loretto Community, Association catholique internationale pour la radio, la télévision et l'audiovisuel

Autres organisations non gouvernementales accréditées auprès du Sommet mondial pour le développement social et de l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session extraordinaire

Accessing Support Services and Entrepreneurial Technology, Inc., Union panafricaine des étudiants, Center for the Alleviation of Poverty, Community Development Concern, Confédération française démocratique du travail, Global Action on Ageing, Ligue marocaine pour la protection de l'enfance, Movimiento Manuela Ramos, National Council on Family Relations, RainForest Regeneration Institute, Society for Integrated Development in Urban and Rural Areas, Triglav Circle, Union de l'action féminine, Année mondiale de la lutte contre la faim, Youth Charitable Organization

Annexe II

Liste de la documentation dont la Commission était saisie à sa trente-neuvième session

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.5/2001/1	2	Ordre du jour provisoire
E/CN.5/2001/2	3 a) i)	Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la protection sociale et la réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation
E/CN.5/2001/3	5 c)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
E/CN.5/2001/4	3 b)	Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à l'Année internationale de la famille
E/CN.5/2001/5	3 a) ii)	Note du Secrétariat sur le rôle du volontariat dans la promotion du développement social
E/CN.5/2001/6	3 a) ii)	Note du Secrétaire général sur le rôle du volontariat dans la promotion du développement social
E/CN.5/2001/7	3 b)	Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées
E/CN.5/2001/8 et Add.1	5 c)	Note du Secrétaire général sur la présentation de candidatures au Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
E/CN.5/2001/L.1	2	Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session
E/CN.5/2001/L.2	5 b)	Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail de la Division des politiques sociales et du développement social pour l'exercice biennal 2002-2003
E/CN.5/2001/L.3	4	Note du Secrétariat sur le programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période 2002-2006
E/CN.5/2001/L.4	3 a) ii)	Le volontariat et le développement social : projet de résolution
E/CN.5/2001/L.5	7	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-neuvième session
E/CN.5/2001/L.6	3 b)	Préparation et célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille : projet de résolution

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.5/2001/NGO/1	3	Déclaration présentée par Caritas Internationalis (Confédération internationale d'organismes catholiques d'action charitable et sociale), le Conseil international de l'action sociale et le Mouvement international ATD Quart-Monde, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social, l'Association internationale des écoles de service social, Child Welfare League of America, la Fédération internationale des assistants sociaux et des assistantes sociales, la Fédération internationale pour l'économie familiale et Pax Christi International (organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social), et l'Armenian Relief Society (organisation non gouvernementale inscrite sur la liste du Conseil)
E/CN.5/2001/NGO/2	3 a) i)	Communication présentée par Pax Christi International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social
E/CN.5/2001/NGO/3	3 a) ii)	Communication présentée par la Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social
E/CN.5/2001/NGO/4	3 a) i)	Déclaration présentée par Caritas Internationalis (Confédération internationale d'organismes catholiques d'action charitable et sociale, Conseil de l'archevêché orthodoxe grec d'Amérique du Nord et du Sud, Help Age International, Conseil international des femmes, Fédération internationale des femmes de carrières commerciales et libérales, Association soroptimiste internationale, Zonta International (organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social), Union mondiale des femmes rurales, Communauté internationale baha'i, Fondation pour les droits de la famille, Bureau international catholique de l'enfance, Confédération internationale des mouvements de familles chrétiennes, Conseil international des femmes juives, Conseil international des psychologues, Conseil international sur les problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie, Fédération internationale pour le développement de la famille, Fédération internationale pour l'économie familiale, Fédération internationale des femmes diplômées des universités, Oeuvre internationale de Kolping, Centre italien de solidarité, Humanité nouvelle, Pax Romana

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
		(Mouvement international catholique des affaires internationales et culturelles) (Mouvement international des étudiants catholiques), Armée du Salut, Fondation asiatique d'aide et de recherche sur la famille et la culture, villages d'enfants SOS, Fédération mondiale des femmes des églises méthodistes et unies, Mouvement mondial des mères (organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial), Union européenne féminine, Association internationale des charités, International Inner Wheel (organisations non gouvernementales inscrites sur la liste)
E/CN.5/2001/NGO/5	3 et 4	Exposé présenté par le Mouvement international ATD Quart-Monde, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social
E/CN.5/2001/NGO/6	3 a) ii)	Exposé présenté par l'American Association of Retired Persons (AARP), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social
E/CN.5/2001/NGO/7	3 b)	Exposé présenté par la Fédération internationale de la vieillesse et l'Association soroptimiste internationale, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social; le Conseil international des femmes juives et l'Union internationale humaniste et laïque, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social; l'Armenian International Women's Association et la Loretto Community (Sisters of Loretto), organisations non gouvernementales inscrites sur la liste du Conseil
E/CN.5/2001/NGO/8	3 b)	Exposé présenté par la Fondation pour les droits de la famille, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social
E/CN.5/2001/NGO/9	3 b)	Exposé présenté par la Fédération internationale des associations de personnes âgées (FIAPA), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social
E/CN.5/2001/NGO/10	3 b)	Déclaration présentée par l'Association américaine des retraités, Caritas Internationalis (Confédération internationale d'organismes catholiques d'action charitable et sociale), Help Age International, l'Alliance internationale des femmes, le Conseil international des

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
		femmes, la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, la Fédération internationale de la vieillesse, Rotary International, Association soroptimiste internationale, Zonta International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social; l'Union mondiale des femmes rurales, la Fédération européenne des anciens élèves des universités, l'Institut des relations entre les Balkans, le Conseil international des femmes juives, la Fédération internationale pour l'économie familiale, la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, l'organisation internationale des femmes sionistes, l'Union mondiale des organisations féminines catholiques, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial auprès du Conseil; et Consumers International, la Fédération européenne pour les personnes âgées, l'Association internationale des charités, International Inner Wheel, la Table ronde internationale pour la promotion des activités de conseil et le Conseil mondial de la paix, organisations non gouvernementales figurant sur la liste du Conseil
